



Canicule : un point d'étape

La canicule n'est pas une abstraction

Les appels au SAMU ont fortement augmenté en cette fin juin. Les urgences, les services de réanimation et les lits d'hospitalisation ont été mis sous tension, tandis que les hospitalisations pour déshydratation et/ou hyperthermie se multipliaient. Des épisodes d'hyperthermie sont également survenus chez des patient·es déjà hospitalisé·es, y compris chez des nourrissons, en raison des températures extrêmes dans certains services.

La chaleur n'est plus seulement un facteur aggravant de l'état de santé des patient·es : elle devient, lorsque les bâtiments sont inadaptés, un risque sanitaire au sein même de l'hôpital.

Dans plusieurs unités de soin, les températures ont dépassé **36 °C**. Les équipes ont dû improviser avec des ventilateurs, des draps ou des couvertures de survie apposés aux fenêtres pour tenter de limiter la chaleur dans les chambres. Toute honte bue, la direction met en avant la fourniture de ces couvertures de survie comme principale mesure d'adaptation mise en place, alors même que celles-ci ont été en rupture de stock par manque d'anticipation. Les brumisateurs et rafraichisseurs sont quant à eux en nombre fortement insuffisant.

Des professionnel·les ne devraient jamais avoir à choisir entre continuer à travailler dans des locaux à plus de 36 °C ou exercer un droit de retrait pour se protéger et protéger les patient·es.

Syndicat CGT du CHU de Rennes

Poste 82460
02 99 28 24 60
07 66 48 39 43

cgt@chu-rennes.fr

<https://chu-rennes.syndicatcgt.fr>

JE ME SYNDIQUE



Face à ces conditions de travail inacceptables qui mettent en danger l'intégrité physique des personnels, les services de neurologie générale et de gériatrie du grand bloc de Pontchaillou, **accompagnés par la CGT**, ont exercé collectivement leur droit de retrait le 25 juin.

Pourquoi en sommes-nous encore là ?

Depuis plus de vingt ans, l'hôpital est piloté selon les principes du **New Public Management** : optimisation des flux, réduction des effectifs, fermeture de lits et recherche permanente de gains de productivité. Mais une pandémie, une canicule ou une catastrophe ne se gèrent pas avec un hôpital déjà saturé.

La crise actuelle révèle trois défauts majeurs d'anticipation :

- **des bâtiments** inadaptés aux températures extrêmes, même les bâtiments récents
- **des capacités hospitalières** insuffisantes pour absorber une crise
- **une surveillance sanitaire** trop tardive. Contrairement à l'Espagne, qui publie quotidiennement une estimation de la surmortalité grâce au système MoMo, la France ne rend pas visible en temps réel l'impact sanitaire des vagues de chaleur



La CGT revendique

AU NIVEAU NATIONAL

- un plan d'urgence pour protéger immédiatement les patient·es et les professionnel·les lors des épisodes de fortes chaleurs
- un programme massif de rénovation et d'adaptation climatique des établissements de santé
- la réouverture de lits et de services afin de redonner à l'hôpital de véritables marges de sécurité
- une publication quotidienne de la surmortalité liée aux fortes chaleurs, sur le modèle du système MoMo
- une révision du pilotage de l'hôpital afin que la qualité des soins, la sécurité, les conditions de travail et la résilience deviennent les véritables priorités

AU CHU DE RENNES

- le recrutement des effectifs nécessaires dans **tous les métiers** de l'hôpital afin de garantir ces capacités sans épuiser les professionnel·les ni faire reposer la gestion des crises sur leur seul engagement
- la mise en œuvre rapide des préconisations votées **à l'unanimité** par les représentant·es du personnel en F3SCT les 25 et 26 juin pour protéger les agent·es face aux fortes chaleurs ;
- un retour d'expérience partagé afin que les enseignements de cette canicule débouchent sur des mesures concrètes

Ce qui doit changer, ce n'est pas la capacité des personnels à s'adapter, c'est la politique générale menée pour l'hôpital public.

Préconisations du F3SCT des 25 et 26 juin adoptées à l'unanimité

SURVEILLER ET PRÉVENIR LES RISQUES

- installation de thermomètres fixes avec affichage des températures et mise à disposition de thermomètres mobiles dans les secteurs de travail ;
- inscription du risque « fortes chaleurs » dans le DUERP ;
- élaboration d'un véritable plan de prévention des fortes chaleurs, avec des seuils d'alerte et des mesures adaptées aux différents métiers et secteurs.

PROTÉGER LES AGENT·ES

- mise à disposition, dans chaque secteur, d'une pièce rafraîchie permettant de véritables temps de récupération
- étude et déploiement de tous les dispositifs permettant de limiter la chaleur dans les locaux (ventilation, protections solaires, ventilateurs de plafond, etc.)
- mise à disposition de tenues de travail adaptées aux fortes températures
- réflexion sur les conséquences du travail en 12 heures lors des épisodes caniculaires.

ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- renforts en personnel de jour comme de nuit pour faire face à l'augmentation d'activité
- aménagement des horaires et recours accru au télétravail lorsque les missions le permettent
- création d'une autorisation spéciale d'absence « canicule » pour les parents confrontés à la fermeture des écoles ainsi que pour les agent·es dont l'état de santé ne permet pas de poursuivre leur journée de travail.

ASSURER UN SUIVI MÉDICAL ET INSTITUTIONNEL

- mise en place d'un protocole de prise en charge des malaises liés à la chaleur, en lien avec la médecine du travail et les urgences, avec reconnaissance systématique en accident du travail lorsqu'elle est justifiée
- organisation d'une F3SCT extraordinaire en septembre afin d'établir un bilan des épisodes caniculaires et de suivre la mise en œuvre de l'ensemble de ces préconisations.

La CGT exige que ces mesures soient mises en œuvre sans délai car les prochaines vagues de chaleur ne relèvent plus de l'exception mais de la normalité climatique.